

Reçu le : 09.09.19

Enquête du : 16 septembre au 7 octobre 2019

Propriétaire : VILLE DE NYON

Représenté par : SERVICE ESPACES VERTS

Adresse : PLACE PERDTEMPS, LES TROIS JETÉES

Parcelle(s) N° : DP 303, DP 537,

NB : l'exactitude des informations, limites et autres, incombe au propriétaire ou son représentant

Motif invoqué pour la demande :

ARBRES DEPERISSANTS ET DANGEREUX

Types de décision

- Soumis au règlement communal sur la protection des arbres (LPNMS)
- Soumis au régime forestier (Lfo)
- Atteinte à un biotope, cas à soumettre au Centre de Conservation de la faune et de la nature (LPN, LPNMS, Lfaune)
- Information pour mise en conformité suite à l'abattage déjà exécuté en raison d'une mise en danger éminente

Importance paysagère

- 1. grande valeur
- 2. valeur moyenne
- 3. de peu d'intérêt
- 4. arbre d'ornement non-suivi

Etat sanitaire (apparence visuelle)

- 1. sain et vigoureux
- 2. de condition normale
- 3. présentant des doutes
- 4. arbre blessé
- 5. sec sur pied

ARBRE(S)

Parcelle N°	Numérotation	Essence	Nombre	Ø du tronc en cm à 130cm du sol	Hauteur en mètre	Etat sanitaire (apparence visuelle)	Motifs retenus pour l'abattage
DP 303	1.	Erable plane	1	env. 63	env. 14	5.	6.
DP 303	2.	Erable plane	1	env. 44	env. 13	4.	6.
DP 537		Bouleau	1	env. 48	env. 15	4.	6.
		Total :	3				

Motif(s) retenu(s) pour l'abattage

- 1. Arbre nuisant à la conservation de bien de valeurs notables (art.15, LPNMS, pt1à3)
- 2. Arbre nuisant à la conservation de bien de valeurs notables (art.15, LPNMS, pt 4)
- 3. Entretien de la surface boisée
- 4. Construction d'un bâtiment selon dispositions légales
- 5. Arbre non conforme selon distance et hauteur par rapport à la limite de propriété
- 6. Dangereux envers la population, les usagers
- 7. Abattage d'urgence effectué pour la sécurité
- 8. Mesures phytosanitaires

Proposition

- Autoriser l'abattage
- Autoriser l'abattage avec compensation
- Autoriser la taille
- Autoriser l'écimage
- Refuser l'abattage
- L'état d'urgence nécessite/a nécessité un abattage sans délai
- Autoriser le repage

Compensation

- Aucune, parcelle suffisamment boisée
- Replantation
- Taxe compensation de CHF

REMARQUES (devis, restrictions, délais, etc.)

PERDTEMPS – replantations à prévoir dans le futur Parc Perdtemps.
LES TROIS JETÉES – replantations prévues fin 2019 à début 2020

Pour le préavis – Service espaces verts et forêts
Fabienne Freymond Cantone
Municipale

Hugues Rubattel
Chef de service



Géoportail SITNyon

Système d'information du territoire de la Ville de Nyon

SITNyon – Place du Château 3 – 1260 Nyon – map.nyon.ch – sit@nyon.ch – 022 316 43 55

VILLE DE NYON - LOCALISATION DES ARBRES - ABATTAGES PRECONISES – PREAVIS 02/19



PLACE PERDTEMPS – DP 303
2 ERABLES PLANES – (ACER PLATANOIDES)



LES TROIS JETÉES – DP 537
1 BOULEAU (BETULA PENDULA)